

Conseil national du PCF – 17 mars 2019

Résolution

Après la révélation par la presse d'actes d'agressions sexistes et sexuelles contre des adhérent·e·s, le Conseil national du PCF exprime tout d'abord son soutien plein et entier aux victimes, au nom de tou·te·s les communistes. Ce qu'elles ont subi est intolérable, insupportable. C'est l'opposé même des valeurs qui nous animent.

Les comportements punis par la loi et porteurs de la « culture du viol » présente dans la société, ne peuvent avoir droit de citer dans nos organisations, au PCF comme au MJCF.

Nous réaffirmons notre engagement féministe, pour les droits des femmes, pour les droits de tou·te·s et tous quelle que soit leur orientation sexuelle, leur identité de genre. Nous condamnons les violences sexistes et sexuelles. C'est un point sur lequel nous devons être exemplaires. Il nous faut reconnaître que cela n'a pas été le cas, en dépit de tout ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent, notamment sous l'impulsion de la précédente direction, dans le précédent mandat.

Les témoignages des victimes sont bouleversants. Elles ne se sont pas senties assez écoutées, pas assez entendues, pas toujours assez en confiance pour faire part de leurs agressions au dispositif « *stop violences* ». Dans le même temps les mesures d'éloignement prises à l'encontre des agresseurs ont pu être contournées par eux-mêmes.

Nous devons savoir pourquoi les dispositions existantes se sont révélées insuffisantes, notamment par manque de lien avec le MJCF, et prendre toutes mesures nécessaires pour que notre objectif de tolérance zéro soit une réalité, en matière de violences sexistes et sexuelles, pour qu'aucune forme d'atteinte à la dignité humaine ne soit tolérée comme l'indiquent nos statuts.

Pourtant, dès 2017, après la campagne #MeToo, Pierre Laurent, sous l'impulsion de Laurence Cohen et Hélène Bidard, avait réaffirmé avec détermination cet objectif de tolérance zéro et mis en place plusieurs mesures fortes : lettre du secrétaire national à l'ensemble des communistes ; rédaction et diffusion d'un livret d'information aux adhérent·e·s ; mise en place d'une formation ; création et diffusion d'une vidéo d'information et de prévention. Enfin, le dispositif « Tolérance zéro » a été mis à disposition des adhérent·e·s afin de recueillir la parole des victimes, de les accompagner dans leurs démarches et de préconiser auprès de la commission des conflits des sanctions des agresseurs.

Avant les cas révélés dernièrement par la presse, le dispositif n'avait été saisi que quatre fois et proposé deux procédures de suspension des droits, préalables à une exclusion définitive, ainsi qu'une mise à l'écart des responsabilités. Dans un cas de harcèlement, il n'a pas pu statuer, faute d'éléments suffisants.

Pour autant, ces cas montrent qu'à l'évidence, les dispositions existantes ont des failles que nous devons identifier et des insuffisances qu'il nous faut pallier, sans tarder et avec détermination.

Le dispositif « *Tolérance zéro* » et nos procédures actuelles sont-elles adaptées ? suffisantes ? Pourquoi les mesures d'écartement des agresseurs n'ont-elles pas fonctionné, comment les rendre plus efficaces ? Quel accompagnement proposer aux victimes qui ne souhaitent pas

déposer plainte et/ou ne saisissent pas ce dispositif ? Comment créer un environnement dans nos organisations, localement et nationalement, favorisant la libération de la parole des personnes victimes de violences ?

Aussi, le Conseil national décide :

- 1. De mettre en place d'une cellule d'écoute indépendante, externe au PCF**, afin de recueillir la parole des victimes, en toute indépendance. Un partenariat du PCF et du MJCF avec deux associations spécialisées sera passé.
- 2. Le dispositif « stop violences » et la commission des conflits travailleront à une définition claire de la graduation des sanctions en fonction des violences commises.** Le dispositif sera renforcé d'un.e camarade juriste. La commission des conflits ouvre un travail de modification des statuts sur les articles concernant notamment « l'exclusion ».
- 3. De lancer une nouvelle campagne d'information de l'ensemble des adhérent-e-s** avec mise à jour du livret sur la tolérance zéro, diffusion du clip vidéo, affichage obligatoire dans tout local du MJCF et du PCF.
- 4. De mettre en place un module de formation obligatoire** dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à l'égalité femme-homme dans tous les stages de base et les stages cadre du PCF. Une formation sera dispensée aux conseiller.es nationaux.ales et aux secrétaires départementaux.ales lors de la prochaine réunion du Conseil national et une formation spécifique sera dispensée aux collectifs d'accueil sécurité.
- 5. Nous travaillerons à sécuriser, tant en terme de formation que dans les règles de vie collectives, toutes les initiatives que nous organisons nationalement et localement.**
- 6. Féminiser l'organisation :** refuser tout propos sexiste et stéréotypé lors de nos réunions ou échanges entre camarades ; renforcer notre exigence de parité ; maîtriser la parole dans nos réunions ; organiser le travail de la commission Droits des femmes/Féminisme en transversalité avec les autres commissions nationales et travailler à son implantation dans toutes les fédérations ; créer les conditions matérielles de la mise en responsabilité et de la participation des femmes dans le parti.
- 7. De nommer une référente nationale du PCF** sur ce sujet et propose qu'Hélène Bidard remplisse cette fonction pour suivre la mise en œuvre de ces décisions.
- 8. De nommer un.e responsable du PCF auprès du MJCF** afin d'accompagner les jeunes communistes dans leur lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Au nom de tou-te-s les communistes, le Conseil national réaffirme son total soutien aux victimes et qu'en aucun cas, les agresseurs n'ont leur place au PCF. Sans se substituer à la Justice, nous sommes plus que jamais déterminé-e-s à faire appliquer la règle inscrite dans nos statuts : *« L'exclusion de tout adhérent-e qui, par son comportement, portera atteinte à la dignité humaine »*.

Enfin, face à la méfiance des victimes envers la justice – 1 % seulement des agresseurs sont condamnés ! – le Parti communiste demande à la garde des Sceaux de généraliser, dans les départements, la création d'un lieu unique dans lequel une victime pourrait trouver justice, police, aide juridictionnelle, unité médico-judiciaire en cas de besoin et une association spécialisée.

Nous invitons toutes les sections et les fédérations à engager un temps d'échange sur les violences sexistes et sexuelles avec tous les militant.es communistes ainsi qu'avec le MJCF.

Le Conseil National fera un point d'étape sur la mise en œuvre du dispositif afin de l'améliorer et de la faire évoluer si besoin.

Résolution votée à l'unanimité des présents

Lors du Conseil National du 16 et 17 mars

Sur un Rapport d'Hélène Bidard